



## PLU et emplacements imposés

-----  
Par plu38

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une parcelle prochainement constructible.

Le PLU, en cours de révision, compte imposer que ma parcelle, ainsi que celles attenantes, fassent l'objet d'un programme immobilier.

De plus, il impose la localisation d'un parking ainsi que le tracé d'une voirie de desserte.

Chose étonnante : un seul parking est imposé (sur ma parcelle et celle d'une cousine) et devra de ce fait être utilisé par l'ensemble des occupants, quitte à ce que leurs logements soient éloignés.

Le projet PLU pour ces parcelles est disponible en page 11 de ce document :  
<http://www.ville-claix.fr/telecharger-document.php?idfichier=1999&page=&idapplication=page&sid=##sid##>

D'où mes questions :

- 1/ La mairie peut-elle imposer ce programme immobilier (plutôt qu'imposer un CoS) ;
- 2/ Peut-elle imposer un parking et sa localisation exacte (plutôt que seulement imposer le nombre de places par logement) ainsi qu'une voie et son tracé (plutôt qu'en demander sa création)? Pour moi, c'est au promoteur/son architecte d'élaborer ce programme, et non à la mairie...
- 3/ La mairie me certifie que ce parking ne dévalorisera pas ma parcelle puisqu'elle fait partie d'un programme immobilier. Votre avis?

En vous remerciant par avance de votre aide,

G. MATTIOTO